



**PRÉFET
DE LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 29 mars 2024

Carburants : des prix stables ou en baisse pour le mois d'avril 2024

Au 1^{er} avril 2024, le prix du gazole baisse de 3 centimes et celui du super sans-plomb est stable. Grâce aux aides des collectivités, le prix de la bouteille de gaz reste stable.

Cette baisse survient après une tendance haussière observée depuis le début de l'année et elle s'explique par les prévisions de la demande de pétrole pour 2024, qui sont incertaines. Cette instabilité est notamment liée au contexte politique et aux coûts de l'énergie.

Au 1^{er} avril 2024, les prix maximum applicables à La Réunion sont les suivants :

Libellé du produit	Mars 2024	Avril 2024	Évolution en %	Évolution en €
Supercarburant (€/litre)	1,73 €	1,73 €	0 %	stable
Gazole (€/litre)	1,39 €	1,36 €	-2,16 %	-0,03 €
GNR (€/litre)	0,90 €	0,89 €	-1,11 %	-0,01 €
Pétrole lampant (€/litre)	0,89 €	0,88 €	-1,12 %	-0,01 €
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,89 €	0,88 €	-1,12 %	-0,01 €
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,90 €	0,88 €	-2,22 %	-0,02 €
Gaz (€/bouteille de 12,5kg)	20,60 €	20,47 €	-0,63 %	stable (15€ avec aides locales)

Les facteurs suivants ont concouru à la stabilité, voire baisse, mensuelle constatée :

- Les prix moyens des barils sont quasiment stables pour le sans-plomb (+ 0,37 %) et à la baisse pour le gazole (- 2,95 %) par rapport au mois dernier ;
- L'euro se renforce face au dollar (+ 0,96 %) permettant de rendre attractifs les achats en devise étrangère ;
- Le coût du fret quant à lui repart à la hausse, sans pour autant impacter le prix final de manière perceptible.

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 407 419 / 434 / 457

Courriel : communication@reunion.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr/ / Twitter – Facebook – Instagram - LinkedIn : @Prefet974

Sollicitations presse : <https://wkf.ms/3kc53kb>

*
* *

Comme le prévoit la réglementation, le préfet fixe mensuellement les prix maximum des produits pétroliers suivants :

- Supercarburant sans plomb
- Gazole
- Gaz de pétrole liquéfié

Ces prix maximum (toutes taxes comprises) sont calculés en deux temps :

- Tout d'abord, les prix maximum hors taxe sont établis à partir d'une méthode de calcul mentionnée dans la réglementation et de données objectivables. Ils prennent en compte les coûts réellement supportés par les entreprises et la rémunération des capitaux ou, le cas échéant, de leur marge commerciale.
- Puis les prix maximum toutes taxes comprises sont déterminés en ajoutant aux prix hors taxe le montant des différentes taxes applicables, notamment la fiscalité indirecte locale, dont les taux et tarifs sont déterminés par le Conseil Régional et dont les recettes contribuent au financement de la région et de toutes les communes. Contrairement à l'Hexagone, l'État ne perçoit ni TVA, ni taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur les carburants consommés à La Réunion.

L'observatoire des prix, des marges et des revenus a été informé du projet de révision des prix maximums, préalablement à leur application.